

## **Marc GAUDET**

Président du Conseil départemental Président du SDIS

Orléans, le 05 MAI 2021

Chen

Monsieur le Président,

Dans la continuité de nos récents échanges, je vous confirme que le projet de révision du périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles dans le territoire loirétain a été stoppé.

Pour être tout à fait concret, même si le mot de « préemption » peut faire peur, l'objectif de cette opération de recensement n'a jamais été de convoiter les terres de propriétaires privés, mais bel et bien de s'intéresser à certaines zones autour de villages, des propriétés communales qui, plutôt que d'être délaissées, pourraient être ainsi valorisées par le Département au titre de la protection de la biodiversité.

Des cartes ont circulé dans les communes mais elles ne pouvaient en aucun cas correspondre à des zones pouvant être intégralement acquises par le Conseil départemental.

J'ai bien compris les motifs d'incompréhension qui ont pu naître principalement dû à un manque de concertation. Je me suis déjà exprimé par écrit sur ce sujet. Sachez que pour moi, le dossier est désormais clos : il n'y aura pas de révision du périmètre des ENS sur propriétés privées sans consentement unanime.

Espérant avoir enfin levé tout doute ou inquiétude sur ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Tis Codide-

Monsieur Denis LABLEE

Président

Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Loiret

BP<sub>6</sub>

45640 SANDILLON